



Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 29 février 2024

Sous la présidence de M. Yvan Bucciol, Président du Conseil communal, la séance est ouverte à 20H00, à la salle du Conseil, avec l'ordre du jour suivant :

- 1) Appel
- 2) Adoption de l'ordre du jour
- 3) Approbation du procès-verbal de la séance du 31 janvier 2024
- 4) Assermentation d'un conseiller
- 5) Élection complémentaire d'un(e) membre du Bureau
- 6) Communications du Bureau
- 7) Communications de la Municipalité
- 8) **Préavis municipal No. 49/2023** - Demande d'un crédit de CHF 34'000.- TTC en vue de l'installation de bornes de recharge pour voitures électriques (2x places publiques et 2x places Mobility)
- 9) **Préavis municipal No. 51/2023** - Demande d'un crédit d'étude de CHF 380'000.- TTC en vue de l'assainissement énergétique et de la rénovation du bâtiment du Collège de la Combe – Etape 3
- 10) **Préavis municipal No. 52/2023** - Demande de crédit de CHF 80'000.- TTC pour l'optimisation des vestiaires du FC Prangins-Sport situés au sous-sol du bâtiment des Abériaux
- 11) **Rapport – préavis No. 53/2023** - Réponse municipale au postulat de Monsieur le Conseiller communal Yvan Bucciol « Pour un aménagement urbain raisonné du site des Abériaux à Prangins »
- 12) Dépôt de la motion du Conseiller communal Samir Abid au nom de la commission ad-hoc 53/2023 - Motion pour un crédit d'étude pour un aménagement urbain raisonné du site des Abériaux ».
- 13) Annonce des préavis à venir
- 14) Propositions individuelles et divers
- 15) Contre appel

1/ Appel

Avec la présence de 42 conseillères et conseillers, le quorum est atteint. Le Conseil peut donc valablement délibérer. Les délibérations se font sur la base de 41 voix, le Président ne participant pas au vote.

Membres excusés :

Mmes Karine Ferroni, Liliane Gavillet, Marina Parashkevova, Clotilde Vulliemin.

MM. Daniel Bujard, Franck Eloi, André Fischer, Pawel Grabarz, Kaya Guner, Bernard Jeangros, Karim Kellou, Gérald Müller.

2/ Adoption de l'ordre du jour

Le PRESIDENT annonce que le point 9 de l'ordre du jour est supprimé, la Municipalité ayant, la veille de la séance, informé le Conseil communal du retrait du préavis municipal No. 51/2023 - Demande d'un crédit d'étude de CHF 380'000.- TTC en vue de l'assainissement énergétique et de la rénovation du bâtiment du Collège de la Combe – Etape 3

La discussion est ouverte.

L'ordre du traitement des préavis tenant compte du numéro de ceux-ci et non du sujet qu'ils traitent, M. Samir Abid propose de remonter au point 8 le point 11- rapport-préavis municipal No.53/2023 et ensuite de traiter la motion s'y rapportant, passant du point 12 au point 9.

M. Nicolas Aeschmann revient sur le retrait du préavis municipal No. 51/2023. Il espère que la Municipalité reviendra le plus rapidement possible avec une version « plus solide » du préavis, dont l'objet est un sujet qui importe au Conseil et dont la réalisation doit absolument se faire.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Au vote, l'ordre du jour, tel que modifié, est accepté par 37 oui, 2 non et 2 abstentions.

3/ Approbation du procès-verbal de la séance du 31 janvier 2024.

M. Alain-Valéry Poitry relève qu'il est « un social » et non pas « asocial », comme mentionné à la page 511.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Au vote, le procès-verbal, tel que modifié, est adopté par 37 oui, 0 non et 4 abstentions

4/ Assermentation d'un conseiller

Le PRESIDENT procède à l'assermentation de M. Bastien Clerc, candidat présenté par l'Alliance libérale de Prangins à la suite de la démission de Mme Margaux Bucciol. L'Assemblée lui souhaite la bienvenue par applaudissements.

M. Bastien Clerc est invité à se présenter en quelques mots aux membres du Conseil communal. Expert-comptable de formation et responsable finance dans une institution financière genevoise, M. Bastien Clerc est

domicilié à Prangins depuis 2019. Il est marié avec deux enfants. Originaire de Luins, dont il a rejoint le Conseil général à l'âge de 18 ans, il a déménagé à Vinzel, où il a siégé 10 ans au Conseil général, puis présidé celui-ci pendant 4 ans. A Nyon, son nouveau lieu de résidence, il a siégé sur les bancs du PLR au Conseil communal pendant 4 ans avant de venir habiter à Prangins.

Après cette assermentation, le nombre de conseillères et de conseillers passe à 43, 42 votants.

5/ Election complémentaire d'un(e) membre du Bureau

Le PRESIDENT s'adresse à M. Sébastien Rumley, chef de groupe de l'Entente pranginoise, parti auquel revient le siège vacant à la suite de la démission de Mme Chantal Lauper. M. Sébastien Rumley propose la candidature de M. Marc Baumgartner qui accepte le poste de scrutateur au sein du Bureau.

6/ Communications du Bureau

Le PRESIDENT annonce que l'appel pour 4 personnes supplémentaires au dépouillement des votations fédérales du dimanche 3 mars prochain a été entendu. Il remercie d'avance les personnes qui donnent de leur temps à cette tâche.

Le PRESIDENT lit la lettre de démission de Mme Margaux Bucciol. Annexe 1.

7/ Communications de la Municipalité. Annexe 2

Service Administration générale

La parole est donnée à Mme Dominique-Ella Christin, Syndique, en charge du dicastère.

Service Administration générale

1/ Absence à la Séance du Conseil communal

Mme Dominique-Ella Christin, Syndique, prie d'excuser l'absence de Monsieur le Municipal Jean de Wolff retenu par ses activités professionnelles en Suisse allemande. Pour rappel, en début de législature, d'entente entre Madame la Présidente du Conseil communal et la Municipalité, il avait été convenu que les séances du Conseil aient lieu les mercredis, ce qui a été le cas en 2022 et 2023. Les municipaux ont organisé leurs emplois du temps professionnels et privés en conséquence. Pour l'année 2024, le Bureau a souhaité que les séances n'aient plus lieu systématiquement le même jour. Par conséquent, certains

municipaux seront absents lors de certaines des séances du Conseil planifiées pour 2024.

2/ Réponse au souhait concernant la réception des réponses aux interpellations, postulats, motions

Le souhait a été émis par un conseiller communal, lors de la dernière séance du Conseil communal que les réponses de la Municipalité aux motions, postulats et interpellations puissent parvenir aux membres du Conseil avec la convocation à la séance du Conseil. Ceci est déjà le cas pour les réponses aux motions puisque celles-ci sont présentées sous forme de préavis municipal. Ceci est également déjà le cas pour les réponses aux postulats puisque celles-ci sont présentées sous forme de rapport-préavis municipal. Le souhait émis ne concerne donc que les réponses aux interpellations : la Municipalité ne peut y répondre positivement. Selon la loi sur les communes, la Municipalité peut répondre à une interpellation immédiatement ou au plus tard lors de la prochaine séance. La Municipalité souligne qu'elle fournit déjà un effort pour aller au-delà de ces exigences. En effet, la Municipalité donne toujours ses réponses aux interpellations par écrit plutôt qu'oralement durant la séance. De plus, elle transmet sa réponse au Bureau du Conseil le mardi de la semaine dans laquelle a lieu le Conseil communal, plutôt que lors de la séance.

3/ Association intercommunale Région de Nyon (RdN) – Préavis à venir

Malgré le fait que Prangins n'est plus membre de l'association intercommunale Région de Nyon depuis le 1^{er} janvier 2021, notre Commune travaille en étroite collaboration avec RdN dans le cadre de nombreuses tâches de compétences cantonales ou communales accomplies par RdN. Un préavis-type élaboré par Région de Nyon sera présenté en 2024 à notre organe délibérant pour :

- *La stratégie Régionale Gestion Zones d'Activités (SRGZA).*
- *La révision du règlement de la taxe régionale de séjour*

La Municipalité a par ailleurs des échanges avec RdN concernant le dépôt éventuel d'un préavis-type pour un fonds régional de Mobilité 2024-2034 accepté par les communes membres en 2023. Elle associe ces discussions à la réintroduction éventuelle de vélos en libre-service. Mme Alice Durnat-Levi a la charge de ces négociations

4/ Economie – Rencontre avec la directrice du Musée national

Une rencontre a eu lieu avec la directrice du Musée national pour échanger de divers sujets dont les vélos en libre-service, la desserte en transport public du Musée, qui mériterait une cadence plus favorable le dimanche, le suivi du projet de passerelle Nyon-Prangins ou encore l'assurance de ne pas avoir de manifestations culturelles organisées par

la Municipalité ayant des agendas conflictuels avec les manifestations du Château.

5/ Commissions examinant un préavis ou rapport-préavis municipal

La Municipalité remercie les Présidents des commissions du Conseil qui informent systématiquement le délégué municipal des dates de leurs séances. Elle leur serait très reconnaissante de bien vouloir également transmettre cette information au Greffe municipal afin que l'ensemble de la Municipalité soit informée des dates des séances de commission. Par ailleurs, la Municipalité a précisé ses règles concernant ces séances en refusant qu'un délégué municipal envoie un collaborateur assister à une commission, s'il ne peut lui-même être présent.

Service Urbanisme

1/ Projet de production de biogaz sur territoire pranginois

La Commune de Nyon, via son représentant le Municipal en charge des Services industriels (SI), a invité la Commune de Prangins à une rencontre afin de nous présenter une étude de faisabilité concernant leur projet de production de biogaz sur territoire pranginois. La Municipalité souhaite d'abord avoir la confirmation que le Canton a bien été associé par la Ville de Nyon au développement du projet. En effet, cette implication permet d'avoir l'assurance que la nature du projet envisagé est bien cohérente avec les contraintes régies par le plan d'affectation cantonal (PAC) et les enjeux environnementaux et écologiques inhérents à la parcelle.

Environnement, Affaires sociales, enfance & jeunesse

La parole est donnée à Mme Alice Durnat-Levi, Municipale en charge du dicastère.

Service affaires sociales, enfance & jeunesse

1/ Apéritif des jeunes retraités

Pour sa deuxième édition, la première ayant rencontré un grand succès, 130 invitations ont été envoyées. L'événement aura lieu le 19 mars au Centre des Morettes avec une animation autour du vin, à laquelle M. Jean-Marc Bettems, Municipal, apportera toute son expertise

2/ Centre d'animation de Prangins - accueil des 10-12 ans

Une fois par mois, le samedi de 14H00 à 16H00, le Centre d'animation de Prangins (CAP) au Vieux Pressoir va accueillir des 10-12 ans, afin de leur faire connaître ce lieu. Par ailleurs, le CAP se montre flexible dans ses pratiques et pourra déménager dans une salle de sport pour libérer le local du Vieux Pressoir les samedis pour une réservation de celle-ci faite au minimum un mois à l'avance.

Service environnement

1/ Projet de végétalisation digue

Un montant de CHF 10'000.- a été mis au budget 2024 de la Commune pour la végétalisation des enrochements protecteurs côté est du Port des Abériaux. La Direction générale de l'environnement - Division ressources en eau et économie hydraulique (DGE-EAU) a été très séduite et enthousiaste par ce projet qu'elle considère comme pilote. Elle a souhaité mandater un bureau, à ses frais, qui accompagnera la Commune dans ce projet.

2/ Inventaire des arbres remarquables

47 parcelles ont été identifiées pour être visitées, dont 3 ont déjà été inventoriées dans le cadre de l'étude réalisée par le bureau Ecoscan SA (parcelles 447, 454 et 201).

Un courrier d'information aux propriétaires concernés par les relevés pour les 44 parcelles restantes sera envoyé avec une proposition de coordination pour les parcelles qui ne sont pas accessibles.

3/ La Fête de la Nature

Cet événement a lieu chaque année au mois de mai en Suisse et en France avec l'organisation d'une grande diversité d'activités en lien avec la nature. En 2016, la Commune de Prangins avait coorganisé une manifestation dans ce cadre avec la Ville de Nyon, qui avait connu un très vif succès. Pour la 13ème édition de cette fête, qui aura lieu du 22 au 26 mai 2024, la Commune de Prangins sera à nouveau partenaire du projet de Nyon, basé principalement à l'esplanade des Marronniers du vendredi 24 au dimanche 26 mai 2024. Prangins organisera des sorties nature, sur inscription, sur le territoire de Prangins avec deux thèmes : les plantes comestibles sauvages et les insectes nuisibles et auxiliaires. L'Association Au-Potager de Prangins mènera aussi des activités.

Pour plus d'information, se référer au site internet de la Fête de la Nature qui répertorie tous les événements organisés en Suisse www.fetedelanature, ainsi que par le biais de l'agenda de Nyon.ch.

4/ Réponses à des remarques et questions simples

- **Défi climat**

Le préavis municipal No. 46/2020 prévoyait un montant de CHF 65'500.- pour ce projet. Au vu du nombre de participants, seuls CHF 25'400 ont été dépensés. Il a été décidé de répercuter le montant restant de CHF 40'100.- sur le fonds en faveur des subventions pour le climat qui aura donc cette année à disposition un montant de CHF 240'100.-

- **Subventionnement des batteries de stockage pour panneaux photovoltaïques.** Réponse à la question de M. Sébastien Rumley. La Commune subventionne ces batteries depuis plusieurs années

déjà. Au départ, la Commune a suivi le Canton qui incluait cette subvention. Quand le Canton a arrêté de subventionner, la Municipalité a choisi de garder la subvention des batteries en la limitant aux nouvelles installations ou extension d'installations existantes. Il a été considéré que cette mesure est une incitation supplémentaire pour poser davantage de capteurs solaires. Il a été précisé que pour les nouvelles constructions, la pose de batteries incluait uniquement les installations au-delà des exigences légales. La capacité minimale de stockage de la batterie doit être de 4kWh

- **Vélos.** La remarque de M. Blaise Cartier, selon laquelle seuls les vélos électriques étaient maintenant subventionnés, a suscité un article dans le journal de la Côte sous le titre « les subventions communales boudent les vélos traditionnels ». La Municipalité reste ouverte et chaque année revoit sa directive.

Bâtiments, Sécurité, Culture & sociétés locales

La parole est donnée à M. Igor Diakoff, Municipal en charge du dicastère.

Service Bâtiments

1/ Réfection du parquet de la Salle du Conseil

Un ponçage, le changement de lamelles ponctuel et un vernissage en trois couches ont été effectués. Ce traitement devrait garantir une longévité de 15 ans.

2/ Extension du nettoyage par eau ozonée

Acquisition de deux nouvelles machines de la marque Tersano qui produisent de l'eau ozonée permettant un nettoyage en profondeur en particulier contre les bactéries. Ces machines coûtent CHF 1'500.- pièce, nettement moins cher que des machines acquises par le passé. Ces machines sont destinées à l'administration communale et le bâtiment Combe 1 (activités scolaires). Elles sont déjà en place depuis 2023, au sein du bâtiment Combe 2 (activités parascolaires) et au sein du bâtiment des Morettes.

3/ Crèche

La date de la pose de la structure en bois de la crèche sera communiquée le 26 mars lors de la prochaine séance du Conseil communal.

Service Culture & sociétés locales

1/ Assemblée générale du Groupe d'Aéromodélisme de La Côte

M. Igor Diakoff, Municipal, invite toutes les associations locales à le convier à leur assemblée générale. Cela lui permet d'avoir une vision plus globale de chacune de celles-ci et de pouvoir maintenir une relation plus serrée et ainsi mieux soutenir leurs activités.

2/ Prochain spectacle organisée par la Municipalité

Tango cello – 16 mars 2024, spectacle avec deux danseurs et 4 instrumentistes

Finance, Informatique, Ressources humaines, Contrôle des habitants

La parole est donnée Mme Dominique-Ella Christin, Syndique, en l'absence de M. Jean de Wolff, Municipal, en charge du dicastère.

Service Finances

1/ Entrées impôts 2023

Les chiffres pour les entrées d'impôts à fin décembre 2023 pour les personnes physiques et morales sont projetés (voir annexe 2). On constate qu'au final, il manque un peu plus de 2 millions par rapport au budget 2023. Plus de détails pourront vous être transmis une fois les comptes clôturés.

2/ Révision du Règlement de la comptabilité des communes (RCCom)

Selon la RCCom entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2024, les durées d'amortissement sont fixées en fonction de la catégorie d'immobilisation concernée sur la base du tableau reproduit dans ledit règlement. Ceci implique que pour les préavis déposés dès le 1^{er} janvier 2024, les durées d'amortissement ne figurent plus dans les conclusions des préavis demandant un crédit d'investissement, mais uniquement dans le corps desdits préavis. Concernant le traitement de préavis déposés au bureau du Conseil communal en 2023, qui sont adoptés par le Conseil communal dès le 1^{er} janvier 2024, la procédure est la suivante :

- conserver les conclusions dans lesquelles sont données les durées d'amortissement, car ces durées d'amortissement ne figurent pas dans le corps du texte desdits préavis
- amender les conclusions des préavis si les durées d'amortissement qui y figurent ne sont pas fixées en fonction de la catégorie d'immobilisation concernée sur la base du tableau reproduit dans RCCom, selon la modification de l'art. 17 du règlement entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2024.

Service Ressources humaines

1/Congé maternité au service de l'administration communale

Mme Dominique Rogers a été engagée à 80% pour remplacer la secrétaire municipale adjointe durant son congé maternité. Le service fonctionnera donc pendant quelque mois avec moins de ressources humaines, car la secrétaire municipale adjointe a un poste à 100%.

Service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts

La parole est donnée à M. Jean-Marc Bettems, Municipal en charge du dicastère.

Service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts

1/ Installation de toilettes sèches à la plage de Promenthoux

La plage étant très fréquentée également pendant la période hivernale, un sondage a été réalisé auprès des utilisateurs. Il a notamment été relevé que l'installation de toilettes serait appréciable, celles du restaurant étant fermées pendant la saison hivernale en raison du risque de gel. Un essai avec des toilettes sèches va être réalisé pendant le dernier mois avant la réouverture du restaurant. Si l'essai est concluant, l'opération sera renouvelée la saison d'hiver prochain et son coût de fonctionnement sera mis au budget 2025.

2/ Installation d'un équipement de surveillance thermique et surveillance vidéo à la déchèterie «En Messerin»

Les risques de démarrage de feu étant bien réels, notamment lorsque des cigarettes électroniques en fin d'utilisation se retrouvent dans les bennes au lieu de l'endroit qui leur est dédié, un équipement pour les détections thermiques des incendies a été mis au budget 2024. Cet équipement comprend également des caméras qui couvrent toutes les bennes, permettant au responsable de la déchèterie de garder une vision d'ensemble des bennes, lorsqu'il est dans son bureau. Une demande de légalisation a été déposée à la Préfecture. Il n'est actuellement pas prévu d'étendre l'installation de caméras dans le village.

3/ Réponse à une question simple de M. Claude Favre

Les propriétaires seront informés, sur demande, des résultats des visites des regards dans les propriétés privées. Si tout est en ordre, aucun commentaire ne sera fait.

8/ Rapport-préavis No. 53/2023 – Réponse municipale au postulat de Monsieur le Conseiller Yvan Bucciol « Pour un aménagement urbain raisonné du site des Abériaux à Prangins ».

M. Samir Abid, président et rapporteur, est remplacé dans sa fonction de scrutateur par M. Régis Bovy, scrutateur suppléant, afin de venir au perchoir lire les conclusions du rapport de la commission.

M. Samir Abid apporte quelques commentaires. Les membres de la commission à l'unanimité demandent au Conseil de ne pas prendre acte du rapport-préavis. Bien que cette décision ne soit pas contraignante pour

la Municipalité, ce choix s'inscrit dans la volonté de déposer une motion pour aller au bout du processus politique.

La parole est donnée à la Municipalité. M. Igor Diakoff, Municipal, rappelle que la Municipalité a la même volonté d'avoir une vision globale du site des Abériaux en prenant peut-être une voie différente. La Municipalité est d'avis que l'étude demandée peut se faire en utilisant les montants à disposition dans la ligne budgétaire honoraires et qu'il n'est pas nécessaire de déposer un préavis. Si la motion déposée est acceptée, la Municipalité déposera un préavis de demande de crédit pour cette étude. Il aimerait également relever qu'à deux reprises, dans les rapports de la commission du postulat et de celui du rapport-préavis, il est question de l'emplacement du terrain de football. Il rappelle que cet emplacement est fixe et que le nouveau terrain prendra le même emplacement que l'ancien.

La discussion est ouverte.

M. Olivier Binz répond que l'emplacement du terrain de football, au même titre que les autres installations citées dans le rapport, sont des installations fixes et structurantes dont il faudra tenir compte dans l'étude en rapport avec de nouveaux projets.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 38 oui, 0 non, 4 abstentions de ne pas prendre acte du rapport-préavis municipal No. 53/2023.

9/ Dépôt de la motion de M. le Conseiller Samir Abid au nom de la commission ad hoc 53/2023 « Motion pour un crédit d'étude pour un aménagement urbain raisonné du site des Abériaux »

M. Samir Abid n'a pas de commentaire particulier à ajouter, si ce n'est « qu'il ne faut pas confondre les débats » en faisant référence au terrain de foot. Ce projet fait déjà l'objet d'un préavis. Il s'agit dans cette motion de toutes les structures qui l'entourent.

La parole est donnée à la Municipalité. M. Igor Diakoff, Municipal, répond que la Municipalité « est tout à fait confortable » à l'idée de présenter un préavis pour un crédit d'étude pour un aménagement raisonné.

Le PRESIDENT confirme la recevabilité de la motion.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Au vote, la motion « demande d'un crédit d'étude pour un aménagement raisonné du site des Abériaux » est renvoyée à la Municipalité par 41 oui, 0 non et 1 abstention.

10/ Préavis municipal No. 52/2023 – demande de crédit de CHF 80'000.- TTC pour l'optimisation des vestiaires du FC Prangins-Sport situés au sous-sol du bâtiment des Abériaux

Mme Ursula André, présidente et rapporteuse de la commission, lit les conclusions du rapport de la commission. Elle rappelle que le rapport contient un amendement qui vise à réduire la demande de crédit de CHF 25'000.- pour la mise à disposition d'un cabanon pour le tenancier du restaurant. La raison étant le montant de CHF 10'000.- prévu au budget pour cette structure.

La parole est donnée à la Municipalité. M. Igor Diakoff, Municipal, répond que la Municipalité rejette l'amendement. Elle estime qu'il est « juste et raisonnable » de mettre ce cabanon à disposition, indépendamment du contexte relationnel avec la société Pareja Sàrl. M. Igor Diakoff, rappelle que la somme de CHF 10'000.- a été portée au budget pour un container qui est l'exigence contractuelle minimale qui lie la Municipalité au restaurateur. Si l'amendement est refusé et le préavis accepté, les CHF 10'000.- ne seront pas utilisés, la différence pour l'acquisition d'un cabanon se réduisant à CHF 15'000.-

La discussion est ouverte autour de l'amendement.

M. Peter Dorenbos refuse l'amendement. La surface de stockage du container sera inférieure à la surface à disposition actuellement. Il estime qu'avec un montant supplémentaire de CHF 15'000.-, on pourra offrir au restaurateur un cabanon « digne de ce nom qui lui permettra de développer correctement ses affaires ».

M. Jacques Auberson refusera également l'amendement. L'installation d'un container en métal sera tout aussi inesthétique que l'installation de sanisettes aux Abériaux que le Conseil a refusé principalement pour cette raison.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Au vote, l'amendement de la commission est refusé par 23 non, 13 oui et 6 abstentions.

La discussion est ouverte autour du préavis.

M. Jean-Marc Bettems, Municipal, signale une coquille au niveau de la date du rapport qui mentionne le 10 février 2022.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Au vote, le préavis municipal No. 52/2023 est accepté par 34 oui, 1 non et 7 abstentions.

M. Igor Diakoff, Municipal, remercie le Conseil pour l'acceptation du préavis ainsi que pour son « fair-play » en refusant l'amendement.

11/ Préavis municipal No. 49/2023 – Demande de crédit de CHF 34'000.- TTC en vue de l'installation de bornes de recharge pour voitures électriques (2 places publiques et 2 places Mobility

M. Benjamin Chassot, président et rapporteur, lit les conclusions du rapport de la commission.

Le **PRESIDENT** rappelle que le préavis contient un amendement municipal. Il modifie les conclusions au point 3 sur la partie amortissement pour être conforme au nouveau règlement de la comptabilité des communes.

La discussion est ouverte autour de l'amendement.

M. François Krull fait remarquer que seuls les coûts d'installation et de marquage pourront être amortis sur 4 ans. Les coûts de location des véhicules étant une dépense courante, ils passeront par la comptabilité 2024, l'année où la location sera faite.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Au vote, l'amendement municipal est accepté par 31 oui, 6 non et 5 abstentions.

La discussion est ouverte autour du préavis.

M. Claude Favre intervient comme suit :

« Dans le préavis, il est mentionné que la COFIN s'était posée la question s'il ne fallait pas mieux confier à une entreprise privée la gestion, quitte à mettre gracieusement les places de parc à disposition. Je pense que cela aurait été judicieux de le faire dans ce sens.

Je ne vois pas pourquoi c'est à la Commune de financer l'achat de deux véhicules qui seront remis à Mobility. Il faudra prévoir annuellement CHF 28'800.- sans avoir la garantie d'un retour sur investissement. Laissons le soin à Mobility d'acheter leurs véhicules et de les gérer. Ils le font déjà en leasing dans toute la Suisse.

Le montant du forfait annuel, mentionné dans le préavis sous 3.3.1 de CHF 28'800.- sur 2 ans et demi c'est CHF 72'000.- divisé par 30 mois cela revient à CHF 2'400.- par mois, en plus il faut compter la TVA de 8.1 %.

En ce qui concerne la possibilité des bornes dans les immeubles, il suffit de demander à la SEIC et celle-ci fera un devis avec les conditions pour l'exploitation de ces bornes. Ce n'est pas à la Commune de faire la promotion pour ces bornes »

M. François Krull a trois questions qu'il adresse à la Municipalité. La Municipalité a-t-elle demandé à Mobility s'ils étaient intéressés à installer une base à leurs frais et gérée par Mobility comme il y en a 1'500 en Suisse. Les critères d'emplacement qui se trouvent sur leur page internet sont très clairs et Prangins coche toutes les cases. Pour quelle raison un contrat de 2 ans et demi a-t-il été fixé. Pour terminer, il ne voit pas de trace dans le préavis d'un règlement lié à l'installation de ces bornes. Il est pourtant mentionné dans la liste des préavis soumis au Conseil en décembre dernier. Il pose la question de savoir si un règlement est vraiment nécessaire et dans l'affirmative qui va le financer. Son coût devrait également figurer dans le préavis.

Mme Alice Durgnat-Levi, Municipale, corrige M. Claude Favre. Il ne s'agit pas d'acheter des véhicules, mais de les louer. Les utilisateurs prendront également un abonnement auprès de Mobility. La première année, les recettes reviendront à 100 % à la commune, si les véhicules sont utilisés par des employés de la commune et 75 % s'ils sont utilisés par d'autres utilisateurs. Ainsi, une partie des frais annuels seront remboursés. Si on devait constater que l'usage n'est pas suffisant, il pourra être décidé de ne pas renouveler le contrat. Elle profite pour ajouter qu'une coquille s'est glissée dans le préavis : le contrat porte sur une durée de 18 mois et non de 30 mois.

A la première question de M. François Krull, Mme Alice Durgnat-Levi répond que la Municipalité a choisi de ne pas exploiter elle-même ces bornes, comme suggéré à l'époque par la COFIN, mais d'en confier l'exploitation à la SEIC en ce qui concerne la partie électrique et à Mobility pour la gestion des véhicules. Elle rappelle que les seuls investissements pour la commune sont les frais de départ de CHF 3'600.-. Les coûts annuels, qui seront récurrents d'un montant de CHF 28'800.- pour la

location des véhicules, devraient être compensés par les recettes. Si cela ne devait pas être le cas, l'abonnement pourrait être reconsidéré.

M. Jacques Auberson appuie sur le fait que les frais annuels pour la Commune seront de CHF 28'800.- et demande si une étude a été faite sur le nombre de personnes susceptibles d'utiliser Mobility. Il ne conteste pas l'installation de bornes électriques, qu'il estime une bonne chose. De 2 bornes pour l'usage de propriétaires de véhicules privés, on pourra passer à 4, un modèle qui n'aurait pas de coût pour la Commune.

Mme Alice Durnat-Levi répond que la Commune n'a pas réalisé d'étude par elle-même. Avec l'expérience qu'elle a à son actif, étant présente dans toute la Suisse et travaillant avec de nombreuses entreprises et communes, Mobility a estimé que l'emplacement se justifiait au vu des différents critères qu'il remplit : population de Prangins, son château avec son nombre de visiteurs. Elle rappelle aussi qu'il est nécessaire de s'orienter vers une société de partage : un véhicule d'autopartage remplace 11 véhicules privés. La Commune ne dispose pas de données financières sur le nombre de personnes qui utilisent Mobility. Il ressort des statistiques de subventions que 4 personnes ont fait une demande de subvention pour ce type d'abonnement l'année passée.

A la question de M. Blaise Cartier de savoir qui allait payer les frais de rapatriement de véhicules laissés à un autre emplacement que celui de la prise en charge, M. Benjamin répond que le système a changé. Les véhicules doivent après utilisation être ramenés à leur emplacement de prise en charge initial.

Mme Giovanna Bachmann demande si le parking des fossés a été considéré pour cet emplacement. Elle trouve dommage l'emplacement choisi pour ces bornes, ces places étant pratiques pour un parking rapide, lorsque les places de parking au village sont occupées.

M. Benjamin Chassot répond que cette option a été analysée, mais pas retenue. Le but de cet investissement étant de rendre cette offre d'autopartage visible, afin de susciter l'intérêt pour ce mode de déplacement.

M. Christian Baumgartner est du même avis que Mme Giovanna Bachmann. Ces places sont pratiques pour des déposes rapides, par exemple pour les parents qui s'y arrêtent pour déposer leurs enfants en chemin pour l'école. Il verrait plutôt ces places à l'emplacement des places handicapés, au parking des fossés.

M. Claude Favre dépose l'amendement suivant :

« Je demande qu'il soit mis à disposition gratuitement par la Commune de 4 places pour voitures électriques, avec 4 bornes installées par la SEIC, deux financées par la SEIC les deux autres par Mobility et que le financement des véhicules soit fait par Mobility et non par la Commune ».

Le PRESIDENT demande la position de la Municipalité sur cet amendement.

Mme Alice Durnat-Levi répond qu'à sa connaissance ce modèle de gestion, où Mobility assume tous les coûts, n'existe pas. L'amendement ne peut pas être accepté, car ce qu'il préconise n'est pas possible.

M. François Krull rappelle qu'il n'a pas obtenu une réponse claire quant à savoir si la Municipalité avait proposé à Mobility d'installer et de gérer à leurs frais cet emplacement. Il estime que « le strict minimum » est de demander formellement à Mobility s'ils sont disposés de faire cette installation et si la réponse est négative, de se reposer la question si la Commune veut tester la variante que la Municipalité propose aujourd'hui. A titre d'exemple, M. François Krull cite la commune de Lutry qui depuis 5 ans offre ce service avec deux véhicules. La première année la rétrocession a été de 40 %. Elle tourne actuellement autour de 65% avec 19'000 habitants comme clients potentiels. Pour conclure, il soutient l'amendement de M. Claude Favre.

M. Sébastien Rumley intervient pour signaler que l'amendement de M. Claude Favre doit être reformulé. Dans sa forme actuelle, il n'est pas recevable car il ne porte pas sur un des points des conclusions du préavis qui seuls peuvent être amendés. Il propose l'amendement suivant :

« D'accorder un crédit de CHF 5'500 TTC en vue de l'installation de bornes de recharge pour voitures électriques »

Le PRESIDENT propose une interruption de séance pour consulter le Bureau en vue d'une décision. La séance reprend au bout de 5 minutes.

Le PRESIDENT demande à M. Claude Favre s'il souhaite retirer son amendement pour se joindre à celui proposé par M. Sébastien Rumley. M. Claude Favre répond par l'affirmative.

M. Sébastien Rumley précise qu'il n'est pas « contre Mobility, mais je suis contre un chèque en blanc ». Son argument n'est pas que monétaire. Il

est aussi contre-productif au niveau écologique d'utiliser des ressources pour fabriquer des voitures qui resteront immobilisées. On a besoin de garantie, que ces véhicules vont être utilisés, ce dont le Conseil ne dispose pas ce soir pour se prononcer et de conclure « si Mobility veut le faire, qu'ils le fassent ».

Mme Alice Durgnat-Levi trouve dommage de passer à côté de l'opportunité de tester ce modèle d'autopartage, pour lequel il y a de la demande, car ce n'est qu'en le testant qu'on pourra juger de sa rentabilité ou non.

Mme Dominique-Ella Christin, Syndique, insiste également sur le fait qu'il y a des demandes de longues dates pour des véhicules Mobility à Prangins. Elle rappelle à nouveau l'information donnée par Mobility (page 8 du préavis au point 3.3.1) basée sur leur grande expérience avec le type de véhicules choisis et l'emplacement à disposition, que le point d'équilibre devrait être atteint dès la deuxième année.

M. Blaise Cartier est en faveur de l'amendement. Il estime que ce n'est pas à la Commune de prendre des risques financiers. La mise à disposition d'un droit de superficie lui semble suffisant. Mobility est un modèle d'affaires qui fonctionne très bien, donc à eux de prendre les risques.

M. Léo Durgnat propose de refuser l'amendement pour ne pas amputer le préavis de sa substance. Il préconise plutôt de refuser le préavis dans son ensemble si le projet tel qu'il a été conçu n'est pas jugé satisfaisant.

Mme Isabelle Hering n'est pas d'accord avec ce qui vient d'être dit. Selon M. Léo Durgnat ce serait « tout ou rien », alors qu'avec cet amendement le choix est donné au Conseil de renoncer « à payer Mobility », mais de permettre la construction de ces bornes et « de voir alors si Mobility est intéressé » comme l'a suggéré M. Blaise Cartier. Il faut voter en faveur de cet amendement « pour avoir le choix ».

Mme Joanna Baird rappelle que l'objet du préavis est la solution Mobility qui offre aux Pranginois qui n'ont pas de voitures, ou à ceux qui souhaitent uniquement utiliser une voiture en cas de besoin, une solution de proximité pour la location de voitures. Elle propose de faire confiance à la Municipalité en acceptant le préavis. « Oublions cet amendement qui part dans tous les sens et offrons une solution demandée et voulue par les Pranginois ».

M. Philippe Humm fait remarquer qu'en acceptant cet amendement « on enterre Mobility » et si dans le futur on souhaite revenir en arrière, les travaux de modifications des bornes électriques seront à notre charge, alors qu'avec le préavis actuel, les travaux de gros œuvre sont pris en charge par la SEIC.

M. Régis Bovy estime que l'on est en train « de peindre le diable sur la muraille ». En votant cet amendement, on enlèverait aux Pranginois la possibilité d'avoir accès à ce concept, ce qu'il ne perçoit pas comme l'objectif de l'amendement. Il y voit l'option de transfert des coûts à charge de Mobility. Il rejoint en cela les propos de MM. François Krull et Blaise Cartier : si Mobility est intéressé par l'emplacement mis à disposition de la Commune, à eux d'en assumer les coûts de fonctionnement.

M. Benjamin Chassot rebondit sur les différentes interventions qui viennent d'être faites. Il rappelle que Mobility est une société qui produit des services, les contrats qu'ils proposent ne sont pas négociables. En acceptant l'amendement, on change la nature du préavis. Accepter cet amendement revient en effet à enterrer Mobility et l'idée de partage de véhicules, qui est à la base du préavis. La collaboration avec la SEIC est venue se greffer sur ce projet par la suite. Il est content de voir que les débats sont animés. Il est cependant très surpris en tant que président de la commission de n'avoir reçu aucune question, d'aucun parti. Une préparation des questions au sein de la commission aurait facilité les débats de ce soir.

Selon M. Sébastien Rumley, il n'était pas clair, ni dans le préavis, ni dans le rapport de la commission que le but premier du préavis était de dépenser CHF 34'000.- pour subventionner et « donner un coup de pouce à l'autopartage ». Sa lecture était en premier lieu l'installation de bornes de recharges sur lequel venait se greffer le concept Mobility. Il revient à nouveau sur le fait que le Conseil ne dispose pas d'informations suffisantes pour s'engager financièrement dans ce projet.

M. Philippe Humm s'offusque de cette remarque. Il est surpris de constater que les personnes découvrent et questionnent ce soir des informations qui se trouvent dans le préavis. S'ils attendaient des réponses, il fallait d'abord lire le préavis et ensuite poser leurs questions à la commission.

M. Peter Dorenbos trouve intéressant de faire le test. Il rappelle que « ça n'a posé de problème à personne » d'accorder un crédit de fonctionnement d'environ CHF 100'000.- par année pour la phase pilote du projet du centre d'animation au Vieux Pressoir. « Alors qu'on ne vienne

pas parler de problèmes financiers. Le problème est de savoir si on veut offrir ici une solution de voitures en autopartage pour un montant de CHF 28'800.- par année ou pas ». M. Peter Dorenbos refuse l'amendement et votera pour le préavis.

M. Claude Favre trouve « très dérangeants » les propos que M. Peter Dorenbos vient de tenir. Il rappelle, comme cela est d'ailleurs repris à la page 3 du préavis, qu'à l'époque des premières discussions autour de l'installation de bornes pour voitures électriques, la COFIN, dont M. Peter Dorenbos faisait déjà partie, s'est montrée sceptique et recommandait une prise en charge des coûts et de la gestion de ces bornes par des tiers. « Pour moi, c'est tourner sa veste et cela me dérange énormément ».

M. Peter Dorenbos répond qu'il ne faut pas « mélanger les deux sujets ». La COFIN « dont vous faisiez également partie à l'époque, M. Favre » s'était opposée au projet de la Municipalité parce qu'il impliquait une gestion, une facturation et un suivi assumé par la Commune. Ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, les bornes seront gérées par la SEIC. Du reste, le projet avait été jugé irrecevable car daté de plus de trois ans.

M. François Krull revient sur le commentaire de M. Peter Dorenbos et son parallèle avec le centre d'animation. Les deux ne sont pas comparables selon lui. En ce qui concerne le centre d'animation « il n'y avait pas de plan B et c'était un projet novateur ». Ici l'option existe de proposer à Mobility, s'ils seraient intéressés de gérer leur propre base.

Mme Jolanta Duszewska rejoint les propos de Mme Joanna Baird. Le but ici n'est pas « de gagner de l'argent » mais d'offrir un autre concept aux citoyens, celui ne n'utiliser un véhicule qu'en cas de besoin et non de posséder un véhicule stationné devant chez soi inutilisé.

M. François Perrenoud intervient pour signaler que seules les bornes Mobility seront pour les Pranginois, les deux autres bornes seront utilisées par des personnes extérieures au village. Il part du principe que les personnes qui possèdent un véhicule électrique ont déjà une prise électrique à disposition pour recharger leur véhicule.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Au vote, l'amendement de MM. Sébastien Rumley et Claude Favre est refusé par 27 non, 11 oui et 4 abstentions.

Le PRESIDENT ouvre la discussion autour du préavis.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Au vote, le préavis municipal No. 49/2023 est accepté, tel qu'amendé par 25 oui, 14 non et 3 abstentions et le Conseil décide :

1. d'accorder un crédit de CHF 34'000.- TTC en vue de l'installation de bornes de recharge pour voitures électriques (2x places publiques et 2x places Mobility),
2. de financer cette opération avec la trésorerie courante,
3. ~~d'amortir ce crédit par un prélèvement unique de CHF 34'000.- TTC sur le compte fonds de réserve no 9282.240 « Fonds réserve mobilité » et de porter les charges supplémentaires futures et les entrées au compte de fonctionnement.~~

d'amortir ce montant sur une période de 4 ans et de porter le montant annuel y relatif au compte de fonctionnement.

Mme Alice Durnat-Levi remercie le Conseil pour ce vote positif.

Ce préavis, qui attend depuis plus de 7 ans et qui a été porté 3 fois au budget, est la première étape dans l'effort collectif de mise à disposition de bornes de recharge publiques et privées. Dans cette optique, la Commune devra agir sur deux fronts dans les années à venir : mener une étude stratégique territoriale de l'électromobilité afin de définir les besoins en nouveaux points de recharge publics et sensibiliser les privés.

Mme Alice Durnat-Levi souhaite profiter de l'occasion pour présenter M. Robert Mikolajewski, présent ce soir, qui dès son arrivée au Service de l'Environnement en mai dernier a « tout de suite été mis sur ce préavis ». Elle le remercie pour son travail.

12/ Annonce des préavis à venir

La Municipalité projette le dépôt de 7 préavis et 2 rapports-préavis d'ici fin juin 2024. Les dates projetées, qui sont évidemment susceptibles de changer, pour le dépôt sur le bureau du Conseil communal de ces objets, sont les suivantes :

Dépôt le 15 mars 2024

- Crédit de réalisation pour la mise en place de zone à vitesse modérée secteurs 03 - Mélèzes/Combe/Bertoule/Bellevue et secteur 04 - Mouilles/Tuillière/Sous-le-Bois/Pélard

Dépôt le 19 avril 2024

- Rapport de gestion 2023
- Comptes 2023
- Crédit d'étude – Assainissement énergétique de l'enveloppe du bâtiment de la Combe – Etape 3
- Rapport-Préavis en réponse au postulat concernant le vote électronique au Conseil communal

Dépôt le 7 juin 2024

- Crédit d'étude – Assainissement énergétique de l'enveloppe du bâtiment de logements Très le Châtel
- Crédit d'étude Passerelle Gland-Prangins
- Révision du règlement sur les arbres
- Rapport-préavis – Carnet de route pour une gestion différenciée des espaces verts

Le PRESIDENT a reçu deux interpellations. Il demande au Conseil s'il accepte de les porter à l'ordre du jour. Au vote, le Conseil accepte par 36 oui, 4 non et 2 abstentions de porter ces deux points à l'ordre du jour.

13/ Dépôt de l'interpellation de la COFIN - Utilisation du compte 9282.902

Annexe 3

Au passif du bilan de comptabilité de la Commune, il y a un certain nombre de comptes 9282 qui sont des fonds de réserves affectés. Un de ces fonds de réserve est le compte 9282.902 d'un montant de CHF 110'000.- Il a fallu « creuser dans les vieux préavis » pour trouver la raison de la création de ce fonds. Dans le préavis 73/89, on peut lire :

« un fonds de réserve CHF 110'000.- a été créé pour faciliter la prise de décisions adéquates en faveur du personnel communal de Prangins. Il nous est apparu, en effet, qu'à la lumière des résultats favorables de l'exercice 1988, nous devrions prévoir des mesures d'amélioration dont le principe est actuellement un sujet de préoccupations pour l'Exécutif. En temps opportun, nous vous soumettrons des propositions ».

M. Peter Dorenbos clôt son intervention avec une pointe d'humour : « le but de l'interpellation est de demander à la Municipalité 35 ans après, où elle en est avec ses réflexions ».

L'interpellation a le soutien du Conseil et sera envoyée à la Municipalité pour réponse lors de la prochaine séance.

14/ Dépôt de l'interpellation de M. le Conseiller François Krull – Reliquat défi climat. Annexe 4

M. François Krull dépose cette interpellation en réaction à la communication faite en début de séance par Mme Alice Durnat-Levi selon laquelle l'excédent du crédit voté par le Conseil pour le défi climat (préavis municipal No. 46/2020), d'un montant de CHF 40'100.- sera attribué au fonds climat. A sa connaissance, il n'existe pas un tel fonds, il pense que la référence est faite au fonds efficacité énergétique et énergie renouvelable (EE/ER). M. François Krull demande à la Municipalité sur quelle base légale elle s'appuie pour changer l'affectation d'un crédit voté par le Conseil pour un objet bien précis sur un autre.

Il dépose cette interpellation aujourd'hui, car d'une part les comptes vont être bouclés très prochainement. D'autre part, si ce montant est déjà dans le fonds EE/ER, il y a le risque que cet argent soit alloué. Il faudra donc réagir assez rapidement, si comme il le pense cette manipulation n'est pas autorisée.

L'interpellation a le soutien du Conseil et sera envoyée à la Municipalité pour réponse lors de la prochaine séance.

15/ Propositions individuelles et divers

M. Blaise Cartier souhaite savoir quand les travaux de la RC1 vont débiter.

M. Jean-Marc Bettems, Municipal, répond que la Municipalité vient d'apprendre que la partie canalisations devra faire l'objet d'une mise à l'enquête, dont elle pensait pouvoir être exemptée, s'agissant de travaux de rénovation, Il y a également eu des remaniements dans la société Perrin Frères SA qui va réaliser les travaux. Il faudra aussi éventuellement faire face à des oppositions. M. Jean-Marc Bettems, Municipal, espère que les travaux pourront commencer d'ici l'automne. Tout dépendra de l'évolution des points qui viennent d'être mentionnés.

Mme Dominique-Ella Christin, Syndique, intervient pour rappeler qu'il n'a jamais été question de commencer les travaux avant l'automne 2024 étant donné que ces travaux sont sujets à des subventions de la Confédération et que les demandes prennent un certain temps à être traitées. Au mieux, un retour de la Confédération pour commencer les travaux avait été planifié par la Municipalité à septembre 2024. Certes, quelques mois seront perdus, mais Mme Dominique-Ella Christin se veut rassurante que

la mise à l'enquête qui concerne des travaux souterrains ne devrait à priori « pas gêner grand monde à Prangins ».

Se référant au sondage effectué à la plage de Promenthoux auprès des baigneurs hivernaux, M. Vanni Vogel demande si celui-ci pourra être publié sur le site de la commune. D'autre part, M. Vanni Vogel souhaite savoir où en est l'étude du terrain de foot synthétique, ayant constaté que le préavis ne figurait pas dans la liste communiquée par Mme la Syndique.

M. Jean-Marc Bettems, Municipal, répond que le bureau d'étude avance dans les délais. Le préavis d'étude devrait être prêt début du deuxième semestre. Et si le projet est accepté et que la météo est favorable, les premiers travaux pourraient débuter cet automne et se poursuivre au printemps prochain.

Concernant le sondage, M. Jean-Marc Bettems, Municipal, répond qu'il communiquera très volontiers au Conseil une synthèse du sondage. M. Vanni Vogel insiste sur le fait qu'il serait bien qu'il soit publié sur le site. M. Jean-Marc Bettems répond qu'il le fera volontiers.

Mme Rachel Cavargna Debluë informe que peu avant la séance de ce soir, une jeune joueuse du FC Prangins est venue sonner à sa porte pour vendre des billets de tombola en indiquant que c'était pour « financer le terrain synthétique ». Surprise, elle pose la question de savoir qui est à la base de cette communication et si in fine le FC Prangins participera au financement du terrain.

M. Jean-Marc Bettems, Municipal, répond que cette communication est probablement en lien avec la soirée de soutien au club qui aura lieu ce samedi. Il poursuit en disant que l'on ne peut pas « les empêcher d'y croire et de soutenir ce projet » Aucune confirmation de la réalisation du projet n'a été donnée. Le Club et son président savent qu'il faudra attendre la décision du Conseil.

M. Claude Favre informe qu'au chemin des Chaux il y a 7 ou 8 trous assez importants qu'il faudrait reboucher.

M. Jean-Marc Bettems, Municipal répond qu'un relevé des surfaces qui devront être reprises a été fait. Il faudra cependant attendre la réouverture des stations de goudronnage qui devrait avoir lieu d'ici un mois.

M. Jacques Auberson remercie M. Jean-Marc Bettems. Les travaux de renforcement de l'abri bus à la route de l'Etraz, dont il avait fait la demande il y a 2 ans, ont enfin été effectués.

M. Régis Bovy, signale qu'ont lieu actuellement les Assises du Sport Vaudois avec plusieurs séances dans le Canton, dont une à Nyon ce soir. Il demande si quelqu'un y a participé.

M. Jean-Marc Bettems, Municipal, n'était pas au courant. Il est intéressé et prend volontiers tous les renseignements.

Mme Fabienne Zingg a remarqué plusieurs nids de chenilles processionnaires sur le territoire communal. Elle demande à qui il faut s'adresser pour les en informer.

M. Jean-Marc Bettems, Municipal, répond que c'est le Service des espaces verts qui gère les appels et qui quadrille également la commune. Il informe qu'une dizaine de systèmes de capture ont été installés. Il s'agit d'un anneau fixé autour du tronc de l'arbre. Lorsque les chenilles processionnaires descendent de l'arbre, elles tombent dans un entonnoir et finissent dans sac fermé. Le Service des espaces continue d'en installer, la saison battant son plein.

M. Christian Baumgartner revient sur la vidéosurveillance et les détecteurs thermiques qui seront installés à la déchetterie. Il demande, où vont les alarmes lorsque la déchetterie est fermée.

M. Jean-Marc Bettems, Municipal, répond que pendant les heures d'ouverture, elles seront gérées par le personnel sur place et en dehors des heures d'ouverture, elles seront transmises à une société de sécurité.

Mme Joanna Baird demande si les caméras de vidéosurveillance prendront également des images des personnes présentes à la déchetterie.

M. Jean-Marc Bettems, Municipal, répond que les images prises pendant les heures d'ouverture seront visionnées en direct seulement par le responsable de la déchetterie. Ensuite, elles seront soumises à la réglementation de l'archivage des images. Elles pourront être visualisées par des personnes désignées et assermentées pour cette tâche en cas de nécessité. Il propose de présenter à la prochaine séance du Conseil les zones qui seront concernées.

M. Sébastien Rumley signale que la commission de gestion vient de commencer ces travaux. Elles invitent les membres du Conseil à lui communiquer leurs questions, ou préoccupations.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

16/ Contre-appel

La présence est de 43 conseillères et conseillers. La séance est levée à 22H44.

La prochaine séance du conseil communal de Prangins est fixée au 26 mars 2024 à 20h00.

CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS



Le Président
Yvan Bucciol



La Secrétaire
Dominique Rogers

Annexes mentionnées

Annexes au procès-verbal de la séance du 29 février 2024

1. Lettre de démission de Mme Margaux Buccioli
2. Communications de la Municipalité
3. Interpellation de la COFIN - Utilisation du compte No. 9282.902
4. Interpellation de M. le Conseiller François Krull – Reliquat défi climat

Margaux Buccioli
Chemin des mélèzes 31,
1197 Prangins
Suisse

À l'attention des Membres
du conseil communal de
Prangins

Prangins, le 5 février 2024

Concerne : démission du Conseil Communal de Prangins

Monsieur le Président, chers Membres de la Municipalité, Mesdames et Messieurs les Conseillers Communaux,

En 2021, je suis entrée dans le monde de la politique communale. J'y ai découvert le débat, la diversité d'opinion, la prise de parole et de décision. En résumé, un univers enrichissant et rempli d'apprentissage qui, je suis sûre, me sera utile à l'avenir.

Je souhaite exprimer ma gratitude envers le groupe de l'ALP, qui m'a accueilli les bras ouverts et soutenu tout au long de cette aventure, mais également à tous les Conseillers, Conseillères et Municipaux avec qui j'ai travaillé dans le cadre de commissions.

J'adresse également un message particulier à Monsieur le Président, que je remercie pour ses conseils et son enseignement.

Des projets autant professionnels que personnels voient le jour, et je souhaite m'y consacrer pleinement. C'est donc avec regret que je vous annonce ma démission au Conseil Communal de Prangins, qui sera effective à la fin des travaux de la commission chargée d'étudier le préavis n°51/23.

Je vous remercie de votre compréhension, et vous souhaite le meilleur pour la suite.

Cordialement,

Margaux Buccioli



COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Conseil communal du 29 février 2024

Service Administration générale

- Réponse au souhait émis concernant la réception par le Conseil des réponses aux interpellations, postulats et motions
- Association intercommunale Région de Nyon :
 - préavis et éventuels préavis à venir
- Economie : rencontre avec la directrice du Musée national
- Commissions examinant un préavis ou rapport-préavis municipal :
 - délégué municipal lors d'échanges avec des collaborateurs
 - information au greffe municipal des dates de séances

Service Urbanisme

- Information par la ville de Nyon d'un éventuel projet d'une installation de production de biogaz sur territoire pranginois

Service Affaires sociales, enfance & jeunesse

- L'édition 2 de l'apéritif des jeunes retraités aura lieu le 19 mars
- Le Centre d'animation adapte ses pratiques (location les samedis et accueil des 10-12 ans)

Service Environnement

- Projet de végétalisation digue: soutien financier du canton pour un projet pilote
- Inventaire arbres remarquables: 47 parcelles identifiées à visiter, les propriétaires concernés recevront un courrier d'information
- Fête de la Nature en partenariat avec la Ville de Nyon: des sorties nature sur inscription seront organisées sur territoire pranginois
- Défi climat: CHF 25'400 ont été dépensés, CHF 40'100 ont été répercutés sur le fonds
- Réponse à la simple question concernant les batteries et à celle sur les subventions vélos

Service Bâtiments

- Réfection du parquet de la Salle du Conseil : ponçage et vernissage triple couche – changement de lamelles ponctuel
- Extension du nettoyage par eau ozonée grâce à l’acquisition de deux nouvelles machines pour l’administration communale et le bâtiment Combe 1 (activités scolaires). Déjà en place depuis 2023 au sein du bâtiment Combe 2 (activités parascolaires) et au sein du bâtiment des Morettes.

Service Culture & sociétés locales

- Prochain spectacle organisée par la Municipalité :
 - Tango cello – 16 mars
- Assemblée générale du Groupe d’Aéromodélisme de La Côte



Tango Cello – le 16 mars 2024

Service Finances

- Les entrées d'impôts à fin décembre 2023 sont les suivantes:
 - Personnes physiques:
 - 2023 → 21.1M soit 94.9% d'atteinte du budget de 22.3M
 - 2022 → 20.7M soit 97% d'atteinte du budget de 21.3M
→ prévision fin octobre était de 21 M

Personnes morales:

- 2023 → 1.05M soit 53% d'atteinte du budget de 2M
- 2022 → 3.3M soit 153% d'atteinte du budget de 2.2 M
→ prévision fin octobre 2023 était de 1.1M

Total (hors impôts à la source de 120K):

- 2023 → 22.2M soit 92% d'atteinte du budget de 24.3M
- 2022 → 24 M soit 102% d'atteinte du budget de 23.5 M
→ prévision fin octobre 2023 était de 22.1M

Service Finances (suite)

- Révision du règlement de la comptabilité des communes (RCCom): impact sur les conclusions des préavis d'investissement déposés par la Municipalité

Service Ressources humaines

- Congé maternité: secrétaire municipale adjointe au service de l'Administration communale. Mme Rogers a été engagée pour la remplacer durant cette période.

Service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts

- Installation de toilettes sèches à la plage de Promenthoux pour la fin de la période hivernale 2024
- Installation d'un équipement de surveillance thermique et surveillance vidéo à la déchèterie «En Messerin»

Interpellation de la COFIN à la Municipalité de Prangins

Concerne : Utilisation du compte 9282.902 - Fond de réserve pour pers. Communal, util. Subordonnés à approbation CC

Madame la Syndique,
Mesdames et Messieurs les Municipaux

Dans le Préavis 73/89, on peut lire :

Un fonds de réserve de

fr.110'000.--

a été créé pour faciliter la prise de décisions adéquates en faveur du personnel communal de Prangins. Il nous est apparu, en effet, qu'à la lumière des résultats favorables de l'exercice 1988, nous devons prévoir des mesures d'amélioration dont le principe est actuellement un sujet de préoccupations pour l'Exécutif. En temps opportun nous vous soumettrons nos propositions.

On retrouve dans les comptes 1993 un montant diminué à Frs 105'546.00, sans avoir pu retrouver d'autres préavis de bouclément à disposition dans les archives pour expliquer cette diminution.

Ce montant a été augmenté à Frs 115'000 dans les comptes 2000, montant inchangé depuis.

35 ans après, ne serait-il pas temps de soumettre vos propositions ?

Nous vous remercions par avance pour votre réponse.

Pour la COFIN



Peter Dorenbos
Président de la COFIN

Prangins, le 27 février 2024

Interpellation

Suite à l'annonce par Mme Durgnat Lévi du report du reliquat de CHF 40'100 du préavis « Défi climat » au fonds EE/ER, je pose la question suivante à la Municipalité:

Sur quelle(s) base(s) légales(s) et/ou réglementaire(s) la Municipalité pense-t-elle avoir l'autorité pour réaffecter une ressource financière sans l'aval du Conseil Communal qui l'avait approuvée ?

Prangins, 29.2.2024



F. Krull